



ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

Terrain d'honneur impraticable

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

Emetteur : *FBL* N° panneau : *PA9/1TG -*
Affiché le : *01/03/24* Retiré le : *01/05/24*
Annexes : Non [] O [] Voir accueil

ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

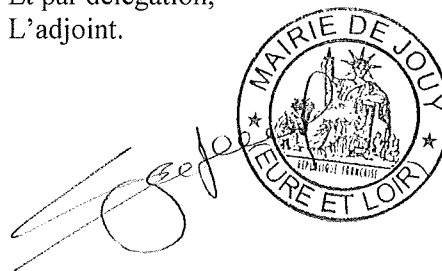
ART 2 - Les entrainements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits du vendredi 1^{er} mars 2024 à partir de 12h00 au lundi 04 mars 2024 jusqu'à 12h00.

Ampliation adressée au :

- District d'Eure et Loir.

JOUY, le 01/03/2024

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint.



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le : ..01..MARS..2024

-et de l'affichage le :